



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/12

Reçu en Préfecture le : 28/09/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 septembre 2012
D - 2012/474

Aujourd'hui 24 septembre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, *Mr Josy REIFFERS (présent jusqu'à 17h40); Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h05)*

Excusés :

Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Chafika SAILOUD, Madame Béatrice DESAIGUES

Charte d'engagement climat énergie des acteurs de Bordeaux. Approbation.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux réactualise en 2012 son Plan Climat Energie Territorial (PCET) adopté en décembre 2008. Elle s'inscrit dans cette optique dans la dynamique « Facteur 4 » dont l'objectif est de diviser par 4 les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) à l'horizon 2050 et conformément aux objectifs affichés par l'Union Européenne, de réduire les émissions globales de son territoire de 20% d'ici à 2020.

A ce titre, la Ville de Bordeaux a réalisé en 2011 un nouveau bilan GES de son territoire. Ce nouveau bilan fait apparaître une stabilisation des émissions, ce qui est un signe positif compte tenu de la croissance de Bordeaux mais ce qui ne suffit pas à l'inscrire sur la trajectoire souhaitable pour atteindre les objectifs 2020 et 2050.

De tels objectifs ne sauraient être atteints par la seule action de la collectivité. Aucune réduction tangible des émissions de GES ne pourra être observée à l'échelle de Bordeaux sans une mobilisation conjointe et coordonnée de l'ensemble des acteurs majeurs du territoire.

Accompagnée dans cette initiative par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Ville de Bordeaux propose aux acteurs économiques majeurs du territoire de formaliser leur engagement par la signature d'une charte.

La signature de cette charte sera un des événements majeurs du forum Agenda 21 du 13 octobre 2012, dont la thématique porte sur le climat et l'énergie. En effet, la communication au grand public des actions envisagées par les partenaires de la charte est de nature à rappeler aux Bordelais l'impact que chacun peut avoir sur le changement climatique.

Cette initiative s'inscrit dans l'axe 3 du nouveau plan d'actions du PCET (Associer tous les acteurs du territoire).

Considérant l'intérêt de mobiliser le plus grand nombre à la réduction des GES et atteindre ainsi l'objectif fixé, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à approuver la charte d'engagement climat énergie des acteurs de Bordeaux, annexée à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne WALRYCK

CHARTRE D'ENGAGEMENT CLIMAT ENERGIE DES ACTEURS DE BORDEAUX



CONTEXTE

Le réchauffement climatique est aujourd'hui une réalité qui ne fait plus débat. Si nous n'agissons pas rapidement et de manière très volontariste, nous nous exposons à un bouleversement radical du climat avec des conséquences environnementales, sociales et économiques sans précédent.

Le futur énergétique que nous devons donc inventer passe par la réduction de nos consommations d'énergie et l'utilisation significative de ressources renouvelables sur notre territoire.

Pour sa part, Bordeaux a adopté son Plan Climat Energie Territorial en décembre 2008, partie intégrante de son agenda 21, conformément aux directives de la loi Grenelle I, qui fixait au premier rang de ses priorités la lutte contre le changement climatique en imposant aux communes de plus de 50 000 habitants d'établir des plans climat énergie avant fin 2012.

Le Plan Climat Energie Territorial de Bordeaux se fondait fin 2008 sur les objectifs suivants :

- Réduire de 38% d'ici 2014, les consommations d'énergie de son patrimoine bâti, soit plus vite que l'horizon 2020 fixé par le Grenelle (*Résultats : -20,8% fin 2011*).
- Porter à 23% d'ici 2014 la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale, soit plus vite que l'horizon 2020 fixé par le Grenelle (*résultats : 23% attendus en 2013*).
- Lutter contre la précarité énergétique en équipant 800 familles de kits d'économie d'énergie (*résultats : 350 fin 2011*).
- Informer les Bordelais pour inciter au changement des comportements par l'ouverture de la Maison écocitoyenne et la tenue de permanences d'un espace info-énergie (Résultats : 54.000 visiteurs à juin 2012).
- Promouvoir le déplacement de toutes les alternatives à la voiture individuelle : tramway, covoiturage, auto partage, cars à pattes, vélo, marche à pieds... (*Résultats en 2009 : 37,2 % pour la voiture, 39,4% pour la marche, 6,5% pour le vélo, 14,3% pour les transports en commun et 2,4% pour les deux roues motorisées et autre*).
- Innover en expérimentant les disques verts, favorisant les véhicules propres (*résultats : 50 disques verts délivrés par an*).

La Ville de Bordeaux réactualise en 2012 son Plan Climat Energie Territorial, en s'inscrivant pour le long terme, dans la dynamique « **Facteur 4** » ayant pour objectif de diviser par 4 les émissions de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2050 et pour le plus court terme, conformément aux objectifs affichés par l'Union Européenne, **de réduire les émissions globales de son territoire de 20% d'ici à 2020**.

Cependant, de tels objectifs ne sauraient être atteints par la seule action de la collectivité. En effet, aucune réduction tangible des émissions de Gaz à Effet de Serre ne pourra en effet être observée à l'échelle de Bordeaux sans une mobilisation conjointe et coordonnée de l'ensemble des acteurs majeurs du territoire. L'enjeu est donc de les associer dans une même dynamique, au travers d'une charte d'engagements communs.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Conformément à l'objectif européen de 20% de réduction des émissions de GES en 2020 par rapport à 1990, d'une part,

dans des délais compatibles avec les objectifs du Plan Climat Energie de la Ville de Bordeaux, d'autre part,

les signataires de la Charte s'engagent à mettre en œuvre un plan d'actions permettant de mesurer l'impact de la démarche, à partir d'octobre 2012 et en prenant pour référence l'année 2008.

- **Les signataires s'engagent à :**

1. élaborer et mettre en œuvre des actions de réduction des consommations d'énergie, des émissions de Gaz à Effet de Serre et de développement des énergies renouvelables (dans le domaine des transports et des déplacements, dans la gestion du patrimoine bâti et des constructions, dans la gestion des déchets...).
2. assurer le suivi de ces actions au travers d'indicateurs, transmettre chaque année, les résultats du plan d'actions au club des signataires.
3. mener une politique de communication soulignant l'importance des enjeux et de la démarche, en interne auprès de leur personnel, à l'externe auprès de leurs clients, usagers, fournisseurs, partenaires et prestataires.
4. faire partager au club des signataires de la Charte les actions et expérimentations engagées dans ce plan d'actions, voire mutualiser certaines expérimentations ou actions avec tout ou partie des membres du Club.
5. participer activement aux réunions du Club afin d'analyser les performances et créer l'émulation.
6. s'impliquer dans les opérations de communication collective de la Charte.

Ces objectifs sont généraux. Certains partenaires souhaiteront s'engager dans des actions plus ciblées. A cet effet, un guide d'accompagnement téléchargeable sur les sites internet de l'ADEME et de Bordeaux.fr est à leur disposition.

- **La Ville de Bordeaux s'engage, en partenariat avec l'ADEME, à :**

- organiser la signature de la Charte le 13 octobre 2012, au Hangar 14 lors du Forum de l'Agenda 21 dédié à l'énergie climat.
- communiquer sur les signataires et sur leurs engagements.
- organiser les rencontres du club des signataires.
- communiquer sur les résultats des engagements des signataires.
- Faire un avenant annuel pour l'adhésion de nouveaux signataires ou pour adapter le contenu de la Charte à un nouveau contexte.